

L'exemple de l'imprimante 3D : innovations technologiques et performance industrielle

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 24/03/2015

Saisine liée :

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET PERFORMANCE INDUSTRIELLE GLOBALE : L'EXEMPLE DE L'IMPRESSION 3D

Avis voté lors de la séance plénière du 24 mars

Avis présenté par Mme Renée Ingelaere, au nom de la section des activités économiques, présidée par Jean-Louis Schilansky

La fabrication additive (plus connue sous le nom d'impression 3D) recouvre des procédés pilotés par des logiciels et qui ont en commun de fabriquer des objets par dépôt de couches successives extrêmement fines de matière, lesquelles sont solidifiées au fur et à mesure par une source d'énergie. Permettant d'adopter directement des formes précises et complexes et n'utilisant que les quantités de matière strictement nécessaires, elle s'oppose aux méthodes « soustractives » traditionnelles.

S'il est encore trop tôt pour cerner avec précision la place que va prendre cette technologie numérique dans l'ensemble des activités économiques, elle apparaît porteuse de potentialités importantes et - portée par des progrès permanents tant pour la performance des machines que pour la variété des matériaux qui peuvent être utilisés - il est d'ores et déjà assuré qu'elle sera incontournable dans de nombreux secteurs : la santé, l'aéronautique et le spatial, la bijouterie, l'alimentaire, le BTP... Les perspectives les plus fascinantes se profilent déjà avec, par exemple, les immenses potentialités d'utilisation des tissus biologiques.

À l'évidence, la France ne peut pas laisser passer cette occasion et doit encourager son appareil productif à se saisir pleinement de cette innovation. Les recommandations faites par le CESE visent ainsi à conforter nos atouts en matière de logiciels, de services et de matériaux et à remédier à certaines faiblesses notamment en matière de formation, de recherche et de financement.

Cet avis permet aussi de soulever des questions qui ont trait à l'ensemble des technologies liées au numérique qui présentent un important potentiel de remise en cause du modèle productif actuel. Celles-ci ont, en effet, en commun de bouleverser la nature des produits et des services (de la fabrication de masse à la personnalisation) et la localisation des productions (avec des perspectives prometteuses pour un développement des activités de proximité), de faire émerger de nouveaux acteurs dans la chaîne de production ou encore de modifier en profondeur l'organisation du travail (qui devient plus collaboratif).

À partir de cet exemple de l'impression 3D, le CESE plaide ainsi pour que les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du pays se saisissent de ses propositions pour améliorer la performance globale de l'économie française et la préparer à « l'usine du futur ».

Résultat du vote : avis adopté avec 168 pour, 0 contre, 2 absentions sur 170 votants

Rénée Ingelaere est vice-présidente de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Grand Lille. Elle siège au CESE à la section des activités économiques où elle représente le groupe des entreprises.